

AVENANT N°1

A LA CONVENTION CADRE ET D'OBJECTIFS PLURIANNUELLE 2019-2020 DU CENTRE SOCIAL ARMAND LANOUX

Entre :

La VILLE DE RIVE DE GIER

Rue de l'Hôtel de Ville - 42800 RIVE DE GIER
Représentée par Monsieur Jean Claude CHARVIN, en sa qualité de Maire ,
en exécution de la délibération du Conseil Municipal du 30 mars 2014
et désignée ci-après «la Ville»,

Et

Le CENTRE SOCIAL Armand Lanoux

porté par l'Association du Centre Social Armand Lanoux,
représenté par Monsieur Vincent Royon, Président,
dont le siège social est situé 4 place du forez à Rive de Gier
et désigné ci-après «le centre social»,
N° SIRET : 39440583100014

Il est arrêté ce qui suit :

Article 1 : Subvention de fonctionnement 2019

Le Centre social percevra une subvention au titre de l'exercice 2019 d'un montant de

118 000€ (Cent dix huit mille euros).

Article 2 : Contributions en nature pour l'année 2019

Les contributions en nature accordées par la commune de Rive de Gier au Centre Social Armand LANOUX dans le cadre de cette convention sont :

- La mise à disposition du bâtiment 4 place du Forez à Rive de Gier ,
- Le prêt de salles et gymnases
- Le prêt de véhicules
- La prise en charge par la commune des charges de fonctionnement du bâtiment suivantes :
 - Fluides : chauffage, eau, électricité,
 - Entretien du bâtiment, maintenance (protection incendie notamment),
 - Nettoyage des locaux
 - Taxe foncière.

Pour information, le montant de la valorisation du coût de ces charges a été de 83 871,05 € pour l'exercice 2018.

Fait en deux exemplaires, à Rive de Gier, le 22 mai 2019

Pour l'association

Monsieur le Président

Pour la commune

Monsieur le Maire